

Vatican le procès Becciu

Le clan des mafieux

Régine et Guy Ringwald

24 septembre 2020 : le cardinal Angelo Becciu pénètre dans le bureau de François avec un dossier concernant les enquêtes en cours, en vue des béatifications et canonisations. Le cardinal Becciu est en effet préfet de la Congrégation pour la cause des saints. Vingt minutes après, il en ressort, il porte toujours le titre de cardinal, mais a perdu tous les attributs et privilèges de cette haute distinction. Un cas unique. Le pape lui aurait dit : « Tu as trahi ma confiance. » Cette brutale décision de François n'est l'objet d'aucune explication. Mais elle n'a rien à voir avec la cause des saints. Laissons-les donc dormir en paix et ouvrons la boîte de Pandore. Nous avons cherché à comprendre ce que recouvre l'affaire de l'immeuble de Londres. En deux articles, Régine et Guy Ringwald nous aident à décrypter les dessous d'un procès déjà passablement médiatisé.

L'*Espresso* détaille les accusations. L'hebdomadaire italien s'attarde sur des aides « douteuses » accordées à ses frères par Becciu, une broutille (on parle de 600 000 euros) comparée à ce qui va suivre. Très vite, tout le monde fait le rapprochement avec une affaire financière pour le moins malheureuse liée à un investissement immobilier à Londres. Le cardinal qui présidait donc le dicastère de la cause des saints avait été nommé à ce poste le 31 août 2018, alors qu'il venait d'être créé cardinal. Il avait été auparavant substitut pour les Affaires générales de la secrétairerie d'Etat, c'est-à-dire numéro trois de la Curie, jusqu'au 29 juin 2018. C'est à ce poste qu'il aurait procédé à des manœuvres risquées, puis à des arrangements pour le moins discutables. Le cardinal Becciu tient conférence de presse et affirme qu'il est

parfaitement clair et innocent. Il qualifie la situation de « *surréaliste* », et attaque l'*Espresso* en diffamation. Il réclame dix millions d'euros pour les dommages qu'il subit, notamment la perte de toute chance de devenir pape ! Le vaticaniste Marco Politi¹ décrit la mise à l'écart de Becciu comme un « *geste napoléonien : avec sa poigne de fer, François a voulu montrer que les sanctuaires n'existent pas, qu'aucun fief n'est à l'abri* ».

Le Vatican annonce le 3 juillet 2021, l'ouverture d'un procès le 27 juillet visant dix personnalités dont le cardinal, un « *Monsignor* » de la Curie, Mgr Mauro Carli², ancien secrétaire de Becciu, et divers protagonistes des montages financiers relatifs à l'investissement de Londres. C'est la première fois qu'un cardinal est poursuivi en justice au Vatican³, ce qui est devenu possible après le *motu proprio* promulgué par François le 30 avril. Promulgué à dessein, évidemment, pour pouvoir juger Becciu. Celui-ci se dit « *victime d'un complot* », « *cloué au pilori médiatique* ».

Cette affaire va révéler des réseaux de corruption pas même discrets, un amateurisme incroyable et la dilapidation du denier de Saint Pierre. Et elle ne fait que commencer.

Sur fond de réforme

Le procès de l'immeuble londonien est à replacer sur le fond de la réforme que François a voulu mettre en place sur les finances du Vatican. C'était un des buts affichés lors de son élection. Il y avait fort à faire, tant l'organisation et son fonctionnement étaient opaques. La mafia était dans la place, certains comptes pesaient si lourds qu'un mouvement important sur les comptes pouvait emporter l'édifice, le gouvernement de l'IOR³, qu'on appelle la banque du Vatican, n'était plus maîtrisé en haut lieu. Si l'on remonte en arrière, cela va assez loin, à Jean-Paul II qui avait besoin d'argent pour ses menées politiques, et même déjà bien avant. Dès 2013, François s'attaque à la question. Il réorganise l'ensemble selon les principes préconisés par le cardinal

Pell, et inspiré des usages anglo-saxons : une organisation centralisée qui contrôle l'ensemble des opérations financières. L'Autorité d'information financière (AIF)⁴ reçoit un rôle de régulation et de surveillance sur toutes les institutions du Vatican, et donc de facto sur l'IOR. Depuis cette époque et jusqu'à aujourd'hui, des efforts, apparemment douloureux, sont faits pour aligner les pratiques sur celles qui prévalent en Europe sous le contrôle de Moneyval⁵. Par un *motu proprio* du 24 février 2014, le pape crée une structure nouvelle dont les organismes font une place plus large à des laïcs compétents : un Conseil pour l'économie est coordonné par le cardinal Marx, un Secrétariat pour l'Economie est confié au cardinal Pell qui relève directement du pape et a compétence pour contrôler toutes les questions économiques et les organismes concernés. Le cardinal Pell va montrer beaucoup de détermination, quitte à avoir quelques difficultés avec la Secrétairerie d'Etat, et très directement avec le cardinal Becciu qui en est encore à un système d'autonomie totale, fonctionnant hors de toute règle.

Guerre interne

Est créé également le poste de Réviseur général. Et là, nous nous arrêtons un instant. Il s'agit d'un service d'audit financier destiné à superviser les procédures de contrôle interne de tous les dicastères. A ce poste est nommé, en juin 2015, Libero Milone. Il a une longue expérience de l'audit, acquise notamment au cabinet Deloitte où il a passé plus de trente ans. Dans son rôle, qu'il assume comme un professionnel, il requiert de la Secrétairerie d'Etat, entre autres, la communication de contrats, mais n'obtient pas de réponse. Il a aussi demandé des explications sur des centaines de millions de dollars détenus par le Vatican en Suisse, mais qui n'apparaissent pas dans les comptes. Voilà l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire au Vatican : son ordinateur est piraté, on limite ses contacts avec le pape. Il a des soupçons et porte plainte auprès de la gendarmerie du Vatican. Mais les choses tournent mal pour lui. En 2017, il est accusé d'espionnage sur la vie des personnes et de détournements, et amené à démissionner. L'accusateur s'appelle Becciu. D'après lui,